

Les fiches conseils de l'UFSBD



ANTIBIORÉSISTANCE, (BMR)

À savoir

L'antibiorésistance est un phénomène où les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques, ce qui signifie que ces médicaments ne sont plus aussi efficaces.

Les bactéries, à force d'être en contact avec des antibiotiques, mutent ou acquièrent des gènes qui les aident à survivre même en présence d'antibiotiques. On parle de bactéries multirésistantes (BMR).

En France, 5 000 décès par an sont dus à des infections à BMR que l'on n'a pas pu soigner.



Pour aller plus loin

Est-ce que les patients des cabinets dentaires sont concernés ?

Tout le monde est concerné. L'une des principales causes de l'antibiorésistance est l'utilisation incorrecte ou excessive des antibiotiques : la prise d'antibiotique sans ordonnance médicale, l'arrêt prématuré du traitement, la non-observance des posologies prescrites...

Les patients qui ne prennent pas d'antibiotique ne sont pas épargnés.

Il faut savoir qu'une personne infectée par des BMR peut contaminer son entourage.

Ces BMR peuvent également circuler dans le cabinet dentaire et se propager...

À retenir

1. Un antibiotique est utile uniquement face à une infection avérée
2. Si le chirurgien-dentiste a évalué que vous en aviez besoin, c'est qu'il s'agit bien d'une infection aiguë.
3. Une douleur intense ne signifie pas systématiquement infection, penser inflammation ! Pas besoin d'antibiotique dans ce cas.
4. Votre chirurgien-dentiste vous a prescrit un antibiotique. Pour que le traitement fonctionne, il est important de respecter scrupuleusement durée et dosage.
5. Prenez l'antibiotique pendant toute la durée du traitement, même si vous vous sentez mieux avant la fin du traitement. Cela aidera à éliminer complètement l'infection. Un arrêt précoce pourrait vous faire rechuter.
6. Si vous ressentez des problèmes gastro-intestinaux tels que des maux d'estomac, des nausées ou des diarrhées, n'hésitez pas à nous contacter. Le chirurgien-dentiste pourra éventuellement vous recommander des mesures pour soulager ces symptômes.
7. Ne partagez pas votre antibiotique avec d'autres personnes, même si elles présentent des symptômes similaires. Chaque personne doit avoir une prescription appropriée.
8. Ne démarrez jamais un traitement antibiotique sans un avis médical.

Nos recommandations

Ne conservez pas les antibiotiques non utilisés, rappez-les à votre pharmacien. Ne les jetez pas à la poubelle. Votre brosse à dents est personnelle. Pour ne pas partager vos bactéries, évitez qu'elle soit en contact avec celles des autres membres de la famille.
Les antibiotiques sont précieux, il faut les utiliser au mieux.